

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2375**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles option Travaux forestiers

Nouvel intitulé : Travaux forestiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet d'études professionnelles agricoles spécialisé en travaux forestiers exerce des activités : – Générales

- Il organise son travail de travaux forestiers et effectue les différentes tâches en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'efficacité optimale et dans le respect de la protection de l'environnement et des peuplements ;
- Il raisonne et réalise ses investissements dans le cas des tâcherons et de certains autres salariés ;
- Il assure l'entretien courant des différents équipements et matériels, il diagnostique les pannes ;
- Il rend compte de ses travaux ;
- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.
- Techniques liées aux travaux de sylviculture
- Il observe et apprécie l'état d'un peuplement forestier, d'une parcelle forestière ;
- Il pratique les travaux de boisement et reboisement en respectant les consignes de l'employeur ;
- Il entretient les peuplements forestiers en respectant les consignes de l'employeur.
- Techniques liées aux travaux de bûcheronnage
- Il observe et apprécie l'état d'un peuplement forestier, d'une parcelle forestière ;
- Il identifie les caractéristiques techniques des chantiers ;
- Il organise et effectue la récolte des produits forestiers dans le respect de l'environnement ;
- Il effectue le tri, le classement, la découpe et la préparation des produits abattus selon les indications de l'employeur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activité : Entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière, propriétés forestières, sociétés d'approvisionnement des industries papetières, scieries ou leur société d'approvisionnement, coopératives forestières, Office National des forêts...

* Types d'emplois accessibles : Ouvrier qualifié en travaux forestiers.

Dans le cas particulier de la récolte du bois, il peut être tâcheron salarié, c'est-à-dire avoir des contrats de coupe auprès de différents employeurs.

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers effectue le travail sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, mais de manière autonome. Le degré de spécialisation de ses tâches et l'organisation du travail est fonction de la taille et du type d'entreprise qui l'emploie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1205 : Sylviculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves obligatoires : E1 : Expression écrite

E2 : Soutenance du rapport de stage

E3 : Etude de thèmes techniques

Epreuve A :

G1 : Expression, communication et pratiques de la langue française

G4 : Vie sociale, civique et culturelle

G5 : Initiative au monde contemporain

Epreuve B :

G2 : Pratique d'une langue étrangère

Epreuve C :

G3 : Le corps et les activités physiques

Epreuve D :

G6 : Mathématiques et traitement de données

Epreuve E :

S2 : Connaissance du vivant

S3 : Transformation de la matière, énergétique

Epreuve F :

S1 : Connaissance du milieu professionnel

P1 : Bases scientifiques et techniques nécessaires à la réalisation de travaux forestiers

P2 : Réalisation de travaux forestiers

MAR : Module d'Adaptation Régionale

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X			Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
En contrat d'apprentissage	X			Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Après un parcours de formation continue	X			Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
En contrat de professionnalisation	X			Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Par candidature individuelle	X			Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X			Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret modifié n°89-51 du 27 janvier 1989 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles (JO du 31 janvier 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles, option Travaux forestiers (JO du 26 juillet 2002)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification suivante : [Travaux forestiers](#)